

Lutte contre le harcèlement à l'école

Fiches ressources à destination des élèves et des parents d'élèves.

Fiche n°1 : Qu'est-ce que le harcèlement entre élèves ?

Fiche n°2 : Que faire si je suis victime de harcèlement ?

Fiche n°3 : Que faire si mon enfant est victime de harcèlement et/ou de cyberharcèlement ?

Fiche n°4 : Que faire si je suis témoin de harcèlement ?

Source : <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>

D'autres fiches sont disponibles sur le site, ainsi que des vidéos.

Fiche n°1 : Qu'est-ce que le harcèlement entre élèves ?

En milieu scolaire, le harcèlement est le fait, pour un élève ou un groupe d'élèves, de faire subir de manière répétée à un camarade des propos ou des comportements négatifs voire violents.

- Le harcèlement a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.
- Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.
- Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il subit, **de façon répétitive, des actes négatifs de la part d'un ou plusieurs élèves**. Un comportement négatif peut se produire lorsqu'un élève, ou un groupe d'élèves, inflige un malaise à un autre élève, que ce soit **de manière physique** (frapper, pousser, frapper du pied, pincer, retenir autrui) **ou verbale** (menaces, railleries, taquineries et sobriquets). **Les actions négatives peuvent également être manifestées sans parole ni contact physique** (grimaces, gestes obscènes, ostracisme ou refus d'accéder aux souhaits d'autrui) ».

Cette définition élaborée par le psychologue **Dan Olweus** suggère **trois dimensions importantes permettant de distinguer le harcèlement** des autres formes de comportement violent :

- **le pouvoir ;**
- **la fréquence ;**
- **la nature des agressions.**

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle alors d'harcèlement.

1. **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
2. **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement.
3. **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Le harcèlement se fonde généralement sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- **L'apparence physique** (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- **Le sexe, l'identité de genre** (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée
- **Un handicap** (physique, psychique ou mental)
- **Un trouble de la communication** qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)
- **L'appartenance à un groupe social** ou culturel particulier
- **Des centres d'intérêts** différents
 - Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.

Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?

Le cyberharcèlement est avant tout une forme de harcèlement.

Il est défini comme "un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule".

Le cyberharcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies etc.

Il peut prendre plusieurs formes telles que :

- **les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne ;**
- **la propagation de rumeurs ;**
- **le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale ;**
- **la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe ;**
- **la publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture ;**
- **le sexting non consenti** (contraction de "sex" et "texting" pour désigner l'échange de contenus à caractère sexuel par SMS ou messagerie) et **la vengeance pornographique.**

Les conséquences du harcèlement

Des conséquences graves

Les conséquences pour la victime et l'impact sur le climat scolaire sont aussi importants que dans une situation de harcèlement "classique".

Les conséquences du harcèlement peuvent être graves et perdurer à long terme : isolement, perte de l'estime de soi, baisse des résultats scolaires voire décrochage, profond mal-être, troubles du comportement alimentaire, conduites suicidaires, etc.

Des violences cumulées dans et hors de l'École

Pour les agresseurs, internet et les réseaux sociaux offrent une cour de récréation virtuelle dans laquelle ils peuvent poursuivre leurs actions. Avec le cyberharcèlement, le harcèlement subi à l'école se prolonge donc, hors du cadre scolaire et sans répit. Aucun espace de vie n'est protégé. Exposée 24 h/24 et 7 j/7, la victime connaît un état d'insécurité permanent, et se sent encore plus isolée et fragilisée.

Le rôle des adultes dans la lutte contre le harcèlement

Tous les adultes doivent agir ensemble pour prévenir et combattre le harcèlement.

Le rôle des personnels de l'éducation nationale

"Art. L. 111-6 du code de l'éducation - Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal."

Les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire. Ces mesures visent notamment à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et à orienter les victimes, les témoins et les auteurs, le cas échéant, vers les services appropriés et les associations susceptibles de leur proposer un accompagnement.

Le rôle des parents

Les parents d'élèves sont invités à :

- **échanger** avec leur enfant sur le déroulement de la journée ;
- **être à son écoute et rester attentif** à d'éventuels signaux ou changements de comportement et ne pas hésiter ;
- **alerter les personnels** de l'école ou l'établissement en cas de difficultés ou d'inquiétude.

Les parents ont parfois tendance, à considérer les technologies numériques comme le domaine réservé de leurs enfants qui auraient davantage d'habiletés et de compétences. C'est souvent le cas pour la maîtrise technique de l'outil, en revanche ils ont une réelle méconnaissance des règles de fonctionnement ou des risques encourus. Les jeunes oublient souvent sur Internet les règles de bon sens, les principes de précaution ou de respect de soi et des autres.

Les dispositifs de contrôle parental et de nombreuses ressources en ligne sont à la disposition des familles pour leur permettre d'accompagner les enfants et les adolescents dans leurs usages numériques.

Une information sur les risques liés au harcèlement scolaire, notamment au cyberharcèlement, est délivrée chaque année aux élèves et parents d'élèves.

À votre écoute

Élèves, parents, professionnels, un numéro vert et une application mobile pour tout renseignement ou signalement : le **3018**.

Numéro gratuit, anonyme et confidentiel disponible 7j/7, de 9h00 à 23h00.

Fiche n°2 : Que faire si je suis victime de harcèlement ?

Si vous subissez des violences verbales, physiques et/ou morales de façon répétée (bousculades, vols, surnoms méchants, insultes, moqueries, rejets...), vous êtes victime de harcèlement.

Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par mail, on parle alors de cyber-harcèlement.

Cette situation peut avoir des conséquences graves pour :

- votre scolarité (baisse des résultats scolaires, décrochage scolaire)
- votre santé (maux de ventre ou de tête, perte de l'estime de soi, profond mal être).

Aucun enfant, aucun élève ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Comment être aidé quand on est harcelé?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un adulte de votre établissement** en qui vous avez confiance (un professeur, le CPE, l'assistant d'éducation, l'assistante sociale, l'infirmière, la direction, la psychologue...). Ils sont là pour vous écouter, vous aider et trouver des solutions.
- **À vos parents ou un membre de votre famille ou de votre entourage**: ils pourront vous conseiller et contacter l'établissement au besoin.
- **À un élève de la classe ou de l'établissement** : il pourra en parler avec un adulte de l'établissement pour vous aider.

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser la violence que vous subissez c'est aussi agir pour que d'autres élèves ou vous-même, ne soient pas victime une autre fois.

Lorsque vous en parlez, il est important d'expliquer en détail la situation que vous subissez. Le meilleur moyen de ne rien oublier est d'écrire l'ensemble des faits même s'ils vous semblent mineurs. Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, face à cette situation. Pensez aussi à conserver les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...).

Ce que vous ne pouvez pas faire

Ne tentez pas de résoudre vous-même la situation et n'utilisez pas la violence, cela pourrait l'aggraver.

Si vous avez besoin de conseils complémentaires ou si vous préférez parler à un adulte que vous ne connaissez pas, contactez le :

N° VERT 3018

N° gratuit, confidentiel et anonyme, disponible 7 jours/7 de 9h à 23h.

Fiche n°3 : Que faire si mon enfant est victime de harcèlement et/ou de cyberharcèlement ?

Mon enfant est victime de harcèlement à l'École

Il faut impérativement en parler pour trouver du soutien et des solutions.

- **Prenez rendez-vous avec la direction de l'école, du collège ou du lycée.** Exposez en détail ce que subit votre enfant. Vous pouvez vous aider de la [fiche de repérage](#) pour noter ce que vous avez constaté. Demandez quelles sont les actions menées, les mesures prises pour protéger votre enfant et les réponses proposées pour prendre en charge le problème.

Si la situation est avérée, l'école ou l'établissement scolaire mettra en œuvre, avec vous, les solutions adaptées pour que votre enfant ne subisse plus cette violence.

- **Au collège, votre enfant peut trouver du soutien auprès d'un élève ambassadeur de la lutte contre le harcèlement.** Dans tous les établissements, il y a toujours un adulte de confiance vers qui votre enfant et vous pouvez vous tourner.
- **Si vous hésitez** à joindre l'établissement ou que la résolution du problème vous semble lente, vous pouvez contacter la ligne de signalement de votre académie ou bien le **numéro national 3018.**
- **Votre enfant peut craindre de parler :** rassurez-le, demandez-lui ce qu'il souhaite, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit.

Ce qu'il est déconseillé de faire

Ne tentez pas de gérer vous-même le problème, ni de contacter l'auteur des faits : cela pourrait aggraver la situation.

Mon enfant est victime de cyberharcèlement

Les enfants et les adolescents passent beaucoup de temps sur Internet, sur leur téléphone et leur ordinateur. Ils échangent avec leurs pairs, notamment des contenus (images, vidéos, etc.), via les réseaux sociaux mais également les jeux en réseau.

Si votre enfant subit des violences sur internet (réseaux sociaux, courriel) et sur son téléphone portable, on parle de cyberviolences. Souvent, les violences en ligne s'enracinent dans des phénomènes de violence existant dans l'enceinte scolaire. Si ces cyberviolences - insultes, moqueries, humiliations, menaces, diffusion de rumeurs et/ou d'informations à caractère privé, usurpation d'identité, etc.- sont intentionnelles et se répètent, on parle de cyberharcèlement.

Si votre enfant ne parle pas de violences subies mais qu'il se replie sur lui-même, s'il a des réactions inhabituelles lorsqu'il consulte son téléphone portable par exemple, s'il semble isolé, s'il est nerveux, anxieux, fatigué, s'il rencontre des problèmes de sommeil ou des troubles du comportement alimentaire, il peut être victime de harcèlement ou de cyberharcèlement.

Les conséquences du cyberharcèlement peuvent être graves :

- isolement ;
- perte de l'estime de soi ;
- baisse des résultats scolaires voire décrochage ;
- profond mal-être ;
- conduites suicidaires.

Que faire face au cyberharcèlement ?

- **Signalez les contenus, les messages, les commentaires qui portent atteinte à votre enfant.** La plupart des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter, YouTube, etc.) permettent de signaler les cyberviolences, mais les enfants et les adolescents ne le savent pas toujours. Si vous avez du mal à trouver les formulaires en ligne, vous pouvez demander le retrait des contenus illicites au 3018 ou vous connecter directement à la [plateforme de signalement de contenus illicites de l'internet](#) Pharos
- **Prenez rendez-vous avec l'école, le collège ou le lycée de votre enfant afin de faire part de la situation, de manière détaillée.** Généralement, le cyberharcèlement est lié à des violences entre pairs : des élèves peuvent être impliqués. L'équipe éducative pourra vous aider à prendre en charge la situation, à accompagner votre enfant et à trouver des solutions si ce sont d'autres élèves qui sont auteurs des cyberviolences.
- **Vous pouvez agir avec votre enfant en l'encourageant à parler de ce qu'il vit, en lui demandant ce qu'il souhaite.** Vous pouvez lui expliquer que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser les violences qu'il subit. Vous avez le droit de déposer plainte.

QUE FAIRE FACE À UNE SITUATION DE CYBERHARCÈLEMENT ?



ÉLÈVES

Je suis la cible des attaques

- Je ne réponds pas aux commentaires
- Je me déconnecte de tous mes comptes
- Je conserve toutes les preuves
- Je signale
- Je ne reste pas seul

Je suis témoin des attaques

- Je supprime la photo ou le SMS
- Je ne fais pas de commentaires
- Je signale
- Je soutiens la victime

EN PARLER avec des personnes de confiance

PHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Plateforme nationale pour le harcèlement et le cyberharcèlement :

Service et appel gratuits - Numéro d'appel national

→ 3018

FAMILLE/PARENTS DE LA VICTIME

- Rassurer son enfant, être à son écoute, l'éloigner d'Internet

- Effectuer un signalement sur le réseau social, demander le retrait des contenus au 3018

- Recueillir, garder des preuves, faire des captures d'écran, enregistrer les courriels
- Porter plainte si cela s'avère nécessaire

PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

Vis-à-vis de l'auteur

- Recevoir l'auteur s'il est identifié
- Effectuer une remontée d'incident
- Prévenir ses parents
- Engager une procédure disciplinaire
- Signaler le délit au procureur de la République

Vis-à-vis de l'élève victime

- Appliquer le protocole de prise en charge des victimes de harcèlement
- Recevoir la victime, ne pas la laisser seule. La soutenir, la rassurer, la mettre en confiance
- Recueillir, garder des preuves, faire des captures d'écran, enregistrer les courriels
- Informer, recevoir et accompagner la famille dans ses démarches

PRÉVENIR LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT Ne pas agir seul

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr



© ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - octobre 2023

Comment agir pour que cette violence ne touche plus votre enfant ou d'autres enfants

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes vécus par votre enfant. Dialoguez ouvertement pour connaître : faits et éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents qu'il est utile de mettre par écrit afin de mieux cerner la situation. Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de votre enfant face à cette situation. Gardez aussi les preuves éventuelles du harcèlement subi. Le cyberharcèlement est constitué de plusieurs types d'incidents : réalisez des captures d'écran des situations qui, en ligne, portent atteinte à votre enfant. Si besoin, faites-vous aider par un représentant des parents d'élève ou un membre de l'équipe éducative.

Ce qu'il est déconseillé de faire

Ne tentez pas de gérer vous-même le problème en contactant le ou les auteur(s) des faits : cela pourrait aggraver la situation.

Fiche n°4 : Que faire si je suis témoin de harcèlement ?

Si dans votre établissement ou votre classe, **l'un de vos camarades est régulièrement victime de bousculades, brimades, moqueries, agressions et qu'il est mis à l'écart du groupe, il est harcelé. S'il est victime de faits similaires sur Internet, on parle alors de cyber-harcèlement.** Vous devez avoir conscience que le harcèlement, pour la victime, peut avoir des conséquences graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, mal être).

Le harcèlement n'est pas un jeu : **ne restez pas spectateur.** En effet, les auteurs de ces faits cherchent souvent un public pour se sentir valorisés. Ne vous laissez pas entraîner malgré vous à participer à ce type de violence, notamment sur Internet ! Il ne faut ni envoyer ni transmettre des messages, des mails, des SMS ou des photos qui peuvent blesser. Imaginez comme il est violent de voir des photos ou des messages dégradants partagés sur les médias sociaux, à la vue de tous.

Que pouvez-vous faire pour aider un élève harcelé ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un adulte de confiance** (parents, professeur, CPE, assistant d'éducation, direction, infirmière, assistante sociale). Parler du harcèlement ce n'est pas « être une balance ». Au contraire, c'est assister une victime en danger pour que sa situation ne s'aggrave pas. Les adultes sont là pour vous écouter, aider la victime et apporter des solutions.
- **À un élève ambassadeur de la lutte contre le harcèlement dans le collège** pour qu'ils en parlent à un adulte de l'établissement.
- **Si vous avez des craintes, soyez conscients que les adultes doivent vous aider et vous protéger.**

Parler du harcèlement c'est agir pour que cette situation ne touche pas, une autre fois, d'autres élèves ou peut-être vous-même.

Soyez le plus précis possible en décrivant les faits que vous avez constatés, la date, l'heure et les personnes présentes. Si vous voyez des messages blessants dirigés contre une autre personne, ne les détruisez pas. Signalez-les. Montrez-les à un adulte.

Ce que vous ne pouvez pas faire :

Ne tentez pas de résoudre le problème vous-même (ni avec des amis) par la violence.

Si vous avez besoin de conseils complémentaires ou si vous préférez parler à un adulte que vous ne connaissez pas, contactez le :

N° VERT 3018

N° gratuit, confidentiel et anonyme, disponible 7 jours/7 de 9h à 23h.